



DEL 25-081

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRES L'ÉVÊQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 16 septembre 2025

DATE D’AFFICHAGE

Le 16 septembre 2025

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L’an deux mille vingt cinq

Le vingt-trois septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Benoît CHAUVIN, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Pascale FEGER, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Eric ANDRE, Delphine FOUQUET, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE, Philippe PAUMIER, Marie CHEVALIER.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 26 septembre 2025

et que la convocation au Conseil a été faite le : 16 septembre 2025.

EXCUSÉS

Philippine DANGREUX (pouvoir à Mélanie BOCQUENET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Pierre CASTILLON (pouvoir à Eric ANDRE), Louis MASSARD (pouvoir à Sylvie LAUTRU), Jérôme DELISLE (pouvoir à Marie CHEVALIER).

ABSENTS

CHAUVIN Benoît

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Hakim ACHIBET

OBJET : CRÉATION D’UN EMPLOI DE CHARGÉ DE PRODUCTION CULTURELLE ET ÉVÈNEMENTIELLE
Rapporteur : Damienne FLEURY

Madame Le Maire expose qu’aux termes de l’article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement. Ainsi, il appartient à l’assemblée délibérante de déterminer l’effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

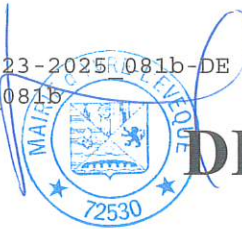
Il est apparu nécessaire de créer un emploi pour renforcer le service Culture / Communication qui était composé de 2 voire 3 personnes il y a quelques années.

Toutefois, il est envisagé de créer ce poste pour un an à compter du 1^{er} octobre 2025, pour une quotité de travail de 70% (24,50h/semaine annualisées), pourvu par un contrat à durée déterminée. Ce poste relèvera de la filière administrative et du cadre d’emploi de la catégorie C.

Cela permettra de s’assurer de la pertinence de ce choix avant d’envisager de le pérenniser.

Au vu de ces éléments,

Vu l’avis du CST du 5 septembre 2025,



DEL 25-081

Le conseil municipal décide de créer un poste temporaire de production culturelle et événementielle pour une durée d'un an, pour une quotité de travail de 24,50h hebdomadaires annualisées à compter du 1^{er} octobre 2025.

VOTANTS : 26

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 26 septembre 2025

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame Le Maire,
Damienne FLEURY

